Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260407-202604101617-DE

AFFAIRE N°4
07.04.2026 CAO

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire
Le 7 Avril 2026 à 20h

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme CHAPLAIN, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
Absents représentés : M. LAMBLIN, M. AMICE, M. HODGKISS respectivement représentés par Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme LETESSIER

Secrétaire de Séance : Mme LAURIOT DIT PREVOST

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 20
Votants : 23 (dont 3 pouvoirs)

Convocation adressée le 1er avril 2026

*

AFFAIRE N° 4 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Marie-Madeleine MICHEL - Maire

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;
La CAO est composée (art. L 1411-5 du CGCT) pour une commune de moins de 3 500 habitants, du Maire (ou de son représentant) et de 3 membres du conseil municipal (3 titulaires + 3 suppléants). Les membres de la CAO sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres à bulletin secret et ce pour la durée du mandat.
Un appel à candidatures sera effectué pour connaître les listes de conseillers municipaux candidats aux postes de titulaires et de suppléants. Les listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.
Ensuite, le vote à bulletin secret sera effectué.
A noter qu'en application du règlement intérieur en matière de marchés publics passés en procédure adaptée (MAPA), la commission d'appel d'offres siègera en formation « Commission de Procédure Adaptée » pour les MAPA dont le montant sera supérieur à 60 000 € H.T.

Liste 1
Sont candidats au poste de titulaire : Guy DELAMOTTE et Bernard PLESIER
Sont candidats au poste de suppléant : Valérie JEGU, Yann LEMOINE

Liste 2
Est candidat au poste de titulaire : Grégory HODKISS
Est candidate au poste de suppléant : Claire CORDONNIER

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260407-202604101617-DE

Nombre de votants : 23
Nombre de suffrages exprimés : 23
La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants
Liste 1 : 2 sièges (19 voix)
Liste 2 : 1 siège (4 voix)

LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNE en tant que :
Titulaires : Guy DELAMOTTE, Bernard PLESIER et Grégory HODGKISS
Suppléants : Valérie JEGU, Yann LEMOINE et Claire CORDONNIER

Secrétaire de séance
Mme Virginie LAURIOT DIT PREVOST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO
22380